

DIRECTION
DE L'AMENAGEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Planification urbaine

Affaire suivie par
XH/KM

Décision n° 2023 - 341

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20231011-2023-341-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

**DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA
DECISION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU
CONTRAT DE PRESTATION DE L'ELABORATION
D'UN DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE
PUBLIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET
DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA CITE DU
12/14 numéro de marché : SI23040**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-
Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25
mai 2020 portant approbation des dispositions de
l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment
l'article R2122-8,

Vu la décision n° 2023-275 en date du 27 juillet 2023
relative à l'attribution du contrat de prestation de
l'élaboration d'un dossier de déclaration d'utilité
publique pour la mise en œuvre du projet de
renouvellement urbain de la cité du 12/14 numéro de
marché : SI23040

Considérant l'erreur matérielle affectant le montant des
prestations exprimé en hors taxes,

DECIDE

ARTICLE 1 : Le montant des prestations confiées à la société Atelier 19 dont le siège
social se situe au 2 avenue des Australiens 80200 Péronne est fixé à 23860.80 € TTC et
non pas 23860.80 HT.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de la décision n° 2023-275 en date du 27 juillet 2023
demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources internes et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 11/02/2013

Pour Le Maire
L'adjoint au Maire

Pierre MAZURE